

Conseil des ministres du 1^{er} mars 2012

PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ 2012-2015

Sur proposition de Mmes Joëlle Milquet, ministre de l'Intérieur, et Annemie Turtelboom, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé trois plans visant à assurer la sécurité des citoyens.

Le Plan national de sécurité 2012-2015 a vu le jour à l'initiative de la police fédérale et en collaboration avec les services du SPF Intérieur, du SPF Justice, de la Commission permanente Police locale et du Collège des Procureurs généraux. Le plan a reçu un avis positif de la part du ministre compétent pour la Sécurité routière et le Conseil fédéral de police.

Le plan d'action en matière de lutte contre le trafic d'armes à feu renforce les initiatives qui ont déjà été prises mais qui n'étaient pas considérées comme prioritaires dans le précédent plan de sécurité. Il constitue en outre la base pour définir une nouvelle politique criminelle, coordonner la lutte et renforcer la coopération internationale.

Enfin, le Conseil des ministres a approuvé les points d'action qui ont été considérés comme essentiels après l'analyse des événements survenus à Liège :

- l'extension de la surveillance des multirécidivistes
- la lutte contre l'économie illégale
- la politique de prévention